



INDEX D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

ANNÉE 2022



LOI AVENIR

La **loi AVENIR** du 5 septembre 2018 impose aux entreprises de plus de 250 salariés de publier leur **Index d'Égalité Professionnelle entre les Femmes et les Hommes** selon une méthode légale et impérative.

Les entreprises obtenant un **score inférieur à 75 points sur 100** sont tenues de se mettre en conformité.

33/**40**
points

ÉCART DE RÉMUNÉRATION

35/**35**
points

ÉCART DE TAUX D'AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES

15/**15**
points

POURCENTAGE D'AUGMENTATION AU RETOUR DE MATERNITÉ / PATERNITÉ

5/**10**
points

NOMBRE DE FEMMES DANS LES 10 PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS

SCORE TOTAL

88/**100**
points

Rappel des derniers résultats

2021 : 91 points

2020 : 77 points

2019 : 68 points

L'index pour l'année 2022 montre que l'entreprise Frénéhard est attentive au respect de l'égalité entre les Femmes et les Hommes.